

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT LOGISTIQUE
SERVICE INFRASTRUCTURES
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 12 MARS 2020

P.V. N° 109
Dossier N° 13

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 106 – dossier n° 9 en date du 24 juin 2019 relative à la mise à disposition d'une emprise foncière par la Commune de Moissy-Cramayel au bénéfice du SDIS 77,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la modification de la parcelle cédée au SDIS 77 par la Commune de Moissy-Cramayel,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ d'approuver le principe d'augmentation de la superficie mise à disposition ;
- ✓ d'approuver le principe de l'acquisition d'une partie de la parcelle propriété de la commune de Moissy-Cramayel, de l'ordre de 135 m², au profit du SDIS 77 ;
- ✓ d'autoriser cette acquisition sans contrepartie financière ;
- ✓ de donner délégation au Directeur des affaires Administratives et Financières pour signer l'ensemble des documents inhérents à cette cession.

La Présidente du Conseil d'administration


Isoline GARREAU-MILLOT